Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
29/01/2019	29/01/2019	2019-7805

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47	1er boisement d'une superficie totale supérieure à 0,5 Ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Plantation de peupliers (2 clones : Koster. Albelo) suite à l'arrêt de l'exploitation agricole sur 2 parcelles cadastrales (surface de 3,50 Ha).
- Travail du sol avant plantation.
- Plantation d'environ 200 plans / Ha. Protection gibiers prévus.
- Entretien du sol et élagages, les années suivantes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

- Valoriser d'anciennes terres agricoles et friches (agricoles) après l'arrêt de l'exploitation (céréales).
- Produire du bois d'œuvre de peuplier de qualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol, en potets à la pelle mécanique.
- Plantation : jalonnage 7m x 7m
  : 2 clones préconisés : Koster et Albelo (étude du sol faite au préalable)
- Protection : 200 u/ha environ (protection chevreuil)
- Une bande feuillue est laissée côté sud, le ruisseau de "Latrillade" s'y trouvant. Une distance recommandée est donc respectée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Entretien du sol par discage des interlignes après plantation. (au printemps). Ce travail sera préconisé sur un sol ressuyé pour éviter d'éventuelles ornières et tassements.
- Des tailles de formation seront mise en place, selon la croissance des arbres. Entre la 2ème et la 8ème année, jusqu'à 7m.
- Pas d'éclaircie
- La coupe définitive se fera entre 16 et 20 ans, selon la croissance et les marchés des industries locales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

/

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
D'un seul tenant (2 parcelles cadastrales contigues)	3,5 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

OSSAGES
"Sarrail - St Alaudy"

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Communes traversées :

/

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

/

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	**Oui**	**Non**	**Lequel/Laquelle ?**
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	- Directive Habitat : "Gave de Pau" à proximité (+ 50 m)
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Comme tout végétal, le peuplier utilise de l'eau. On peut comparer sa consommation à celle du maïs, voire moins. Pas d'arrosage superficiel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de réseau de fossés existant et/ou prévu. Pente suffisante et drainante.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Système racinaire traçant
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Bien au contraire. La plantation forestière ne peut avoir qu'un impact positif. Arrêt des intrants, augmentation de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	- Pas d'impact. Une zone feuillue est même laissée en l'état (effet tampon) (voir photo annexée)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espace agricole, sans compromettre le potentiel de production des parcelles et de manière non définitive.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Pas de risques d'inondations. Plantation réalisée sur pente (drainante) légère.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les peupliers pouvant être soumis à quelques risques sanitaires (dégâts gibiers, insectes ou maladies), 2 variétés vont être utilisées afin de prévenir les risques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Travaux d'entretien (tracteurs - pelles) nécessaire et exploitation (machine d'abattage). Ce trafic d'engins sera limité sur la durée de vie du peuplement et très inférieur à celui d'une exploitation agricole.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Idem qu'une exploitation agricole. Donc pas de nuisances particulières. Sur la vie du peuplement, 3/4 passages d'engins.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Stockage du CO_2, reconnu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Au contraire, rôle filtrant et épurateur, reconnu.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les peupleraies sont considérées comme des plantations à part entière, présentes sur le secteur depuis de nombreuses années.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le changement d'état (agricole → forestier) est souhaité par le propriétaire. Pas d'affectation particulière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Plantation à distance des fonds voisins, fossés ou autre cours d'eau.
- Maintien d'une zone tampon feuillus côté sud (Vergnes et chênes)
- Pas de désherbants utilisés.
- Enlèvement recommandé des filets de protection.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet est conforme aux attentes actuelles afin de produire du bois de qualité, cela dans le respect de l'environnement. Pas d'impact négatif sur les parcelles à boiser ou contigues. Au contraire même ! Réduction des intrants, amélioration de la biodiversité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à	OSSAGES	le,	30/11/23
Signature			

Alliance Forêts Bois

Annexe 2
plan IGN 1/25000

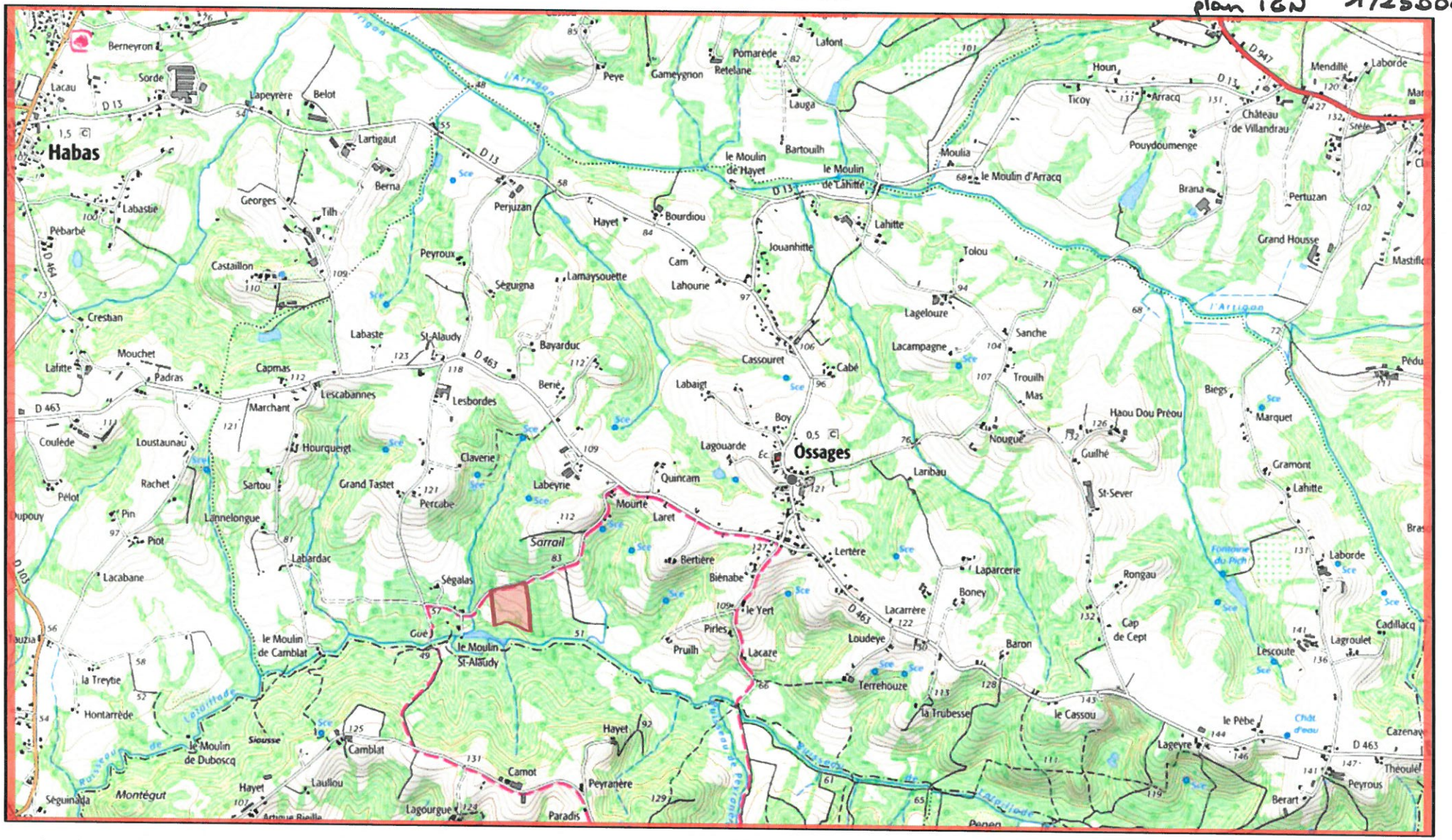

octobre 17, 2018

MILLOTTE

1:24 961

0 0,2 0,4 0,8 mi

0 0,33 0,65 1,3 km

Copyright © 2018 IGN

Alliance Forêts Bois

Annexe 2
plan cadastral

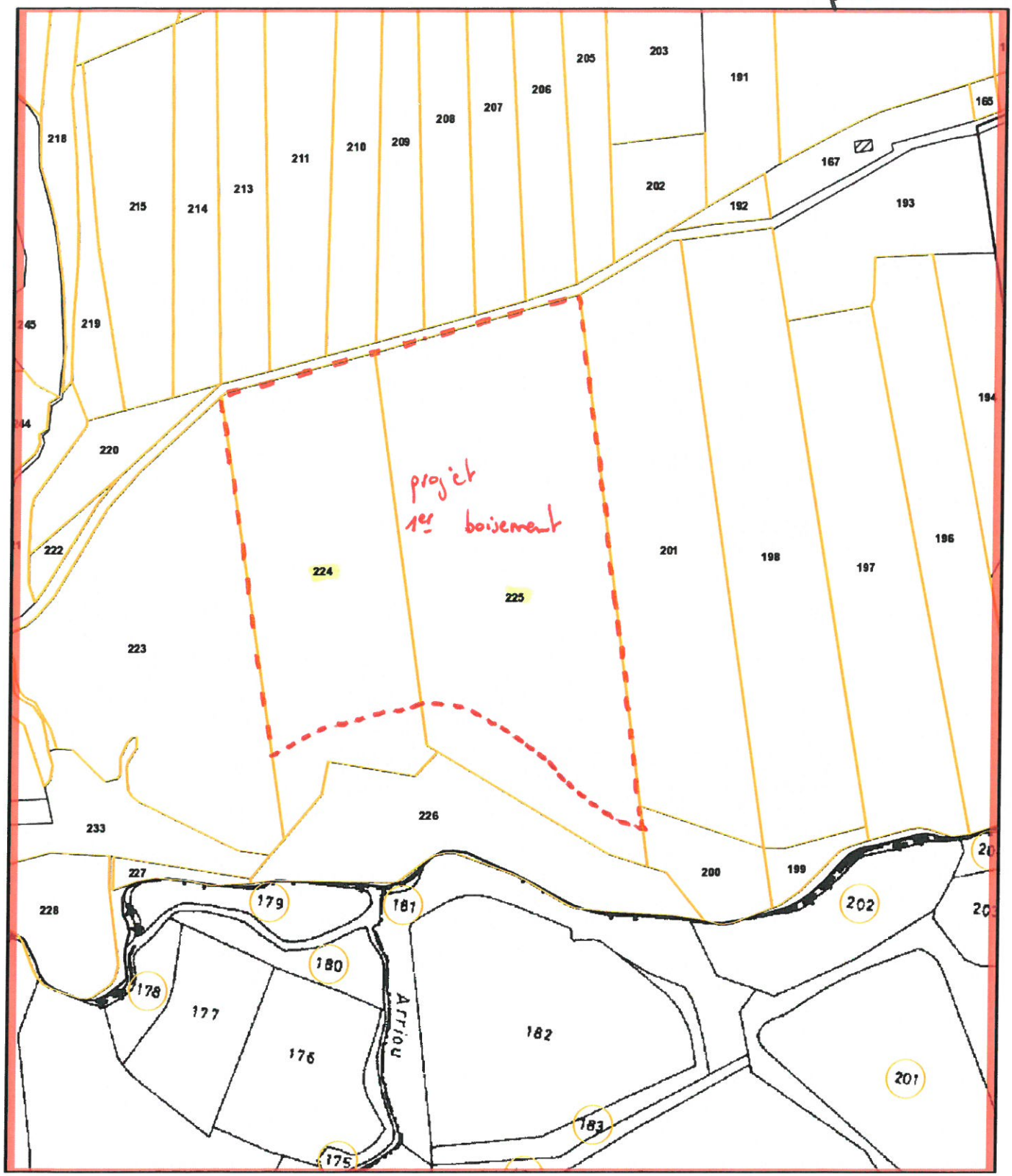

octobre 17, 2018

OSSAGES section E

1:2 496

0 0,02 0,04 0,08 mi

0 0,03 0,07 0,13 km

Override 1

Parcelle cadastrale

Localisant cadastre

Contour Propriété

Esri France 2018

Alliance Forêts Bois

Annexe 3
(prises de vue)

Alliance Forêts Bois

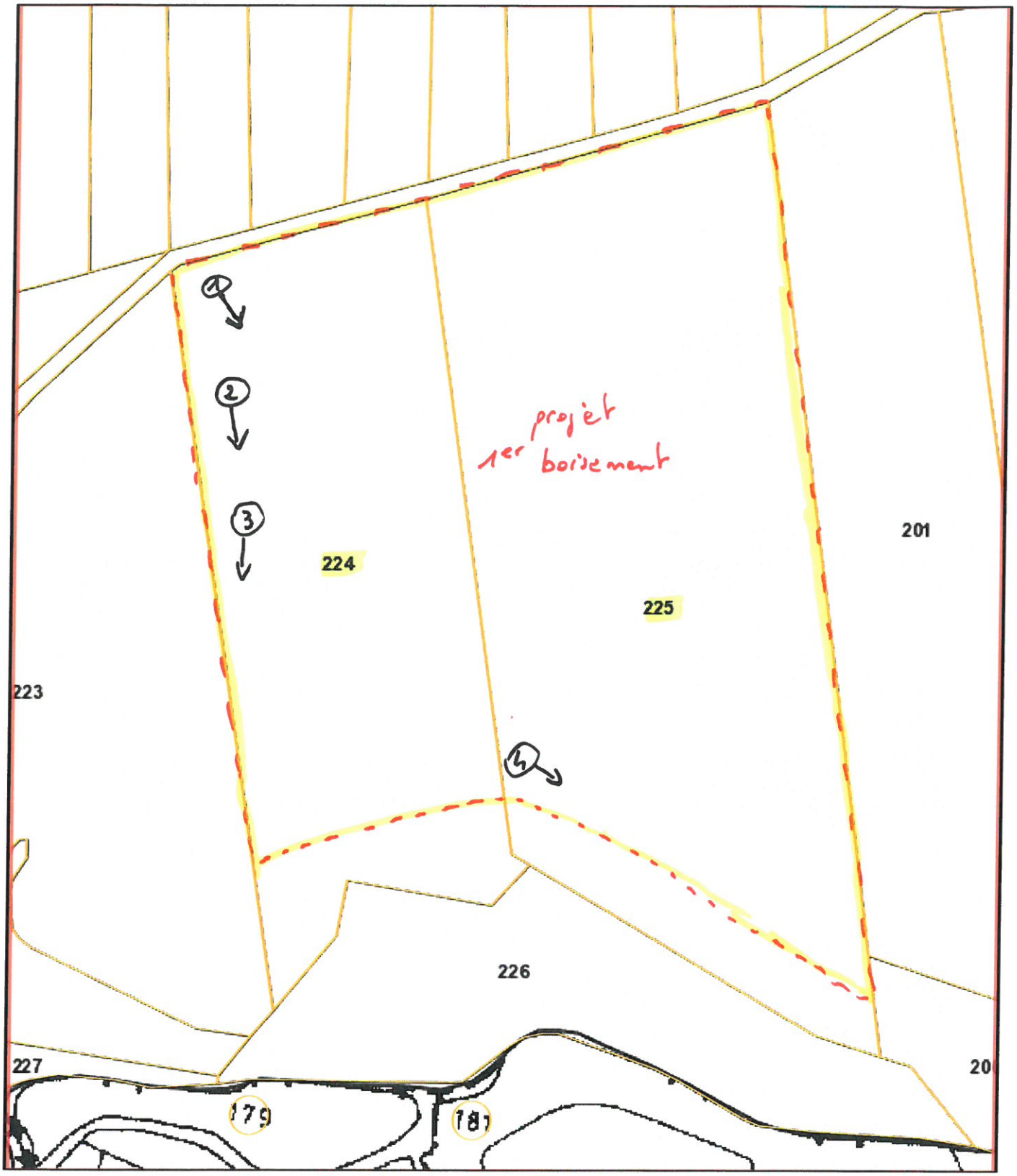

novembre 27, 2018

1:1 498

0 0,01 0,03 0,05 mi

0 0,02 0,04 0,08 km

Parcelle cadastrale

Localisant cadastre

Contour Propriété

OSSAGES
section E

Esri France 2018

Alliance Forêts Bois

Annexe 3

(1)

Annexe 3

(2)

Annexe 3

(3)

Zone "tampon" feuillue
(laissée)
Projet 1er boisement
(partie broyée)

Annexe 3

(4)

Annexe 4.5

Alliance Forêts Bois

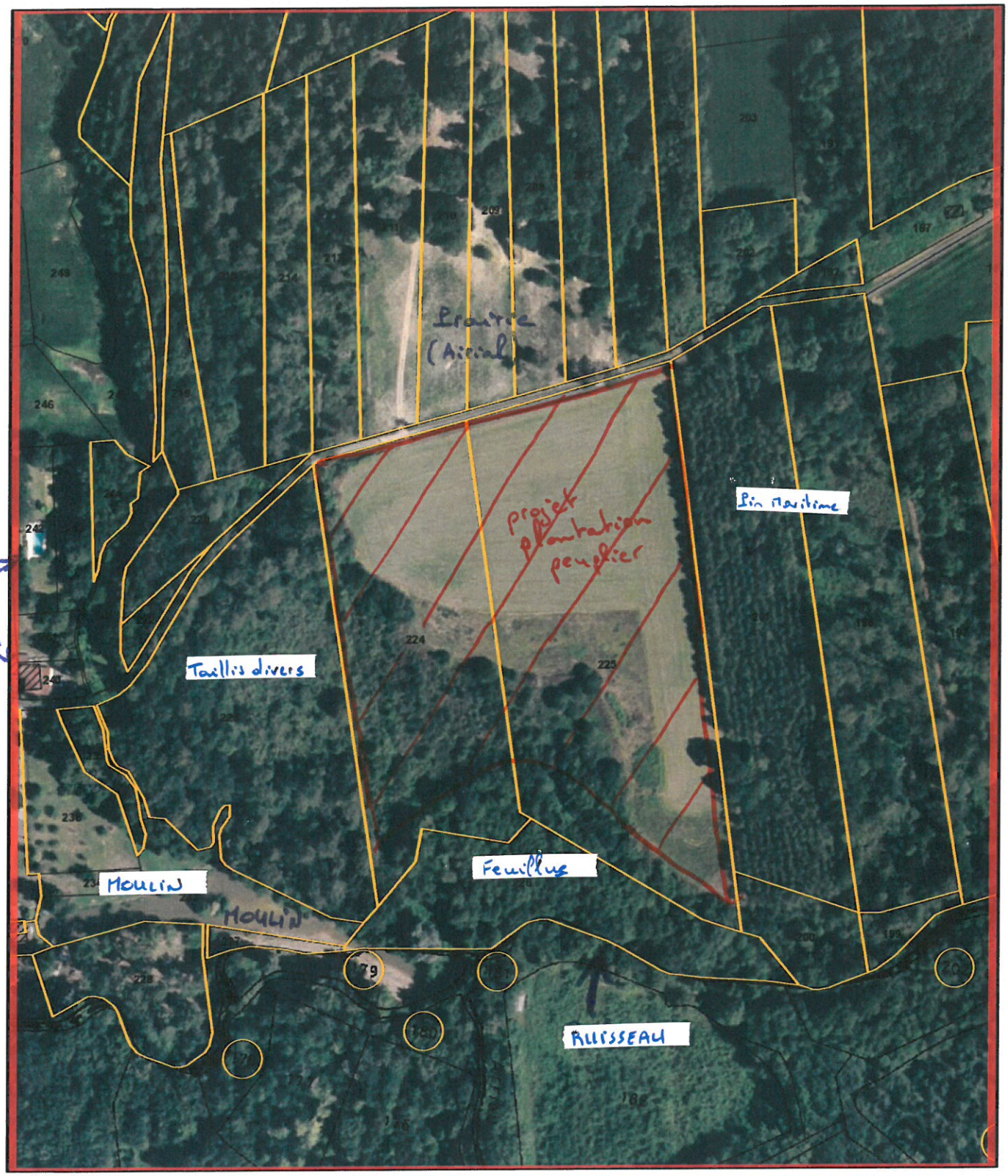

novembre 27, 2018

1:2 496

0 0,02 0,04 0,08 mi

0 0,03 0,07 0,13 km

Parcelle cadastrale

Localisant cadastre

Contour Propriété

Esri France 2018; Esri France - IGN

Alliance Forêts Bois

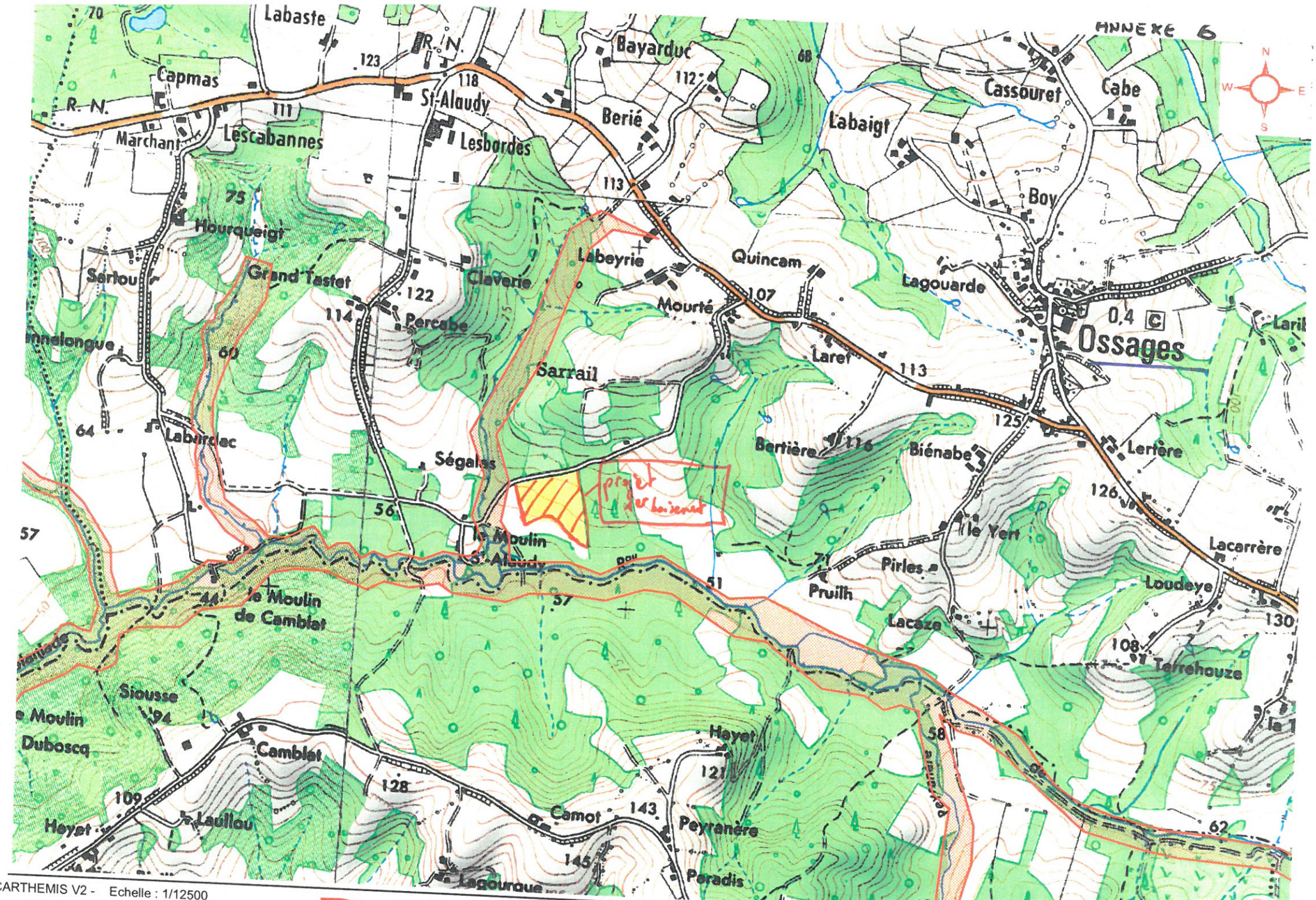

CARTHEMIS V2 - Echelle : 1/12500

projet 1er boisement

Directive Habitat